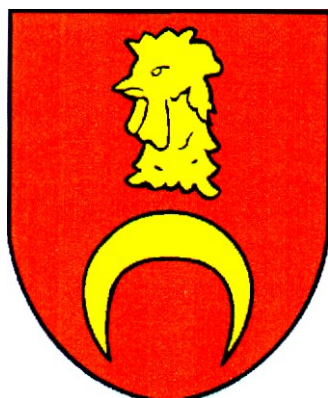


COMMUNE DE GUNDOLSHEIM

HAUT RHIN

NUMERO 76

JUILLET 2015



BULLETIN COMMUNAL

Sommaire :

Informations communales	2-5
Les finances	6-7
Informations du Syndicat d'Eau	8-9
L'analyse de l'eau potable	10-11
La page intercommunale	12
Informations diverses	13-17
La page des associations	18-22

Le mot du Maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens

En 2015, à GUNDOLSHEIM, nous avons recruté M. Tanguy BIHR, dans le cadre d'un contrat emploi avenir, afin de seconder l'employé communal, M. Jean-Luc NEMETH.

Un service de proximité a été réalisé avec la boulangerie PERRIN de GUEBWILLER par un dépôt de pain disponible en cas de besoin et qui est très utilisé.



Les villages de la Communauté de Communes Pays de Rouffach Vignobles et Châteaux, ont engagé la révision des PLU, afin de respecter les lois Grenelle II et ALUR, avec une échéance au 1er janvier 2017.

Ce début d'été aura été marqué par l'orage accompagné de grêle survenu en fin de soirée le 7 juin. De nombreuses maisons ont été inondées avec l'arrivée de boue depuis le haut du village et les réseaux d'assainissement ont été saturés. Les Sapeurs-Pompiers de GUNDOLSHEIM et de ROUFFACH ont effectué près de 50 interventions. Je les remercie pour le soutien qu'ils ont apporté aux habitants de GUNDOLSHEIM. Une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été transmise à la Préfecture. Les travaux à venir Rue Basse, Etroite et de la Lauch, prennent en compte la séparation des eaux pluviales sur environ 400m ce qui devrait décharger une partie du réseau. Nous veillerons également à soulager le futur lotissement en reprenant les eaux claires qui seront séparées des eaux usées. Les futurs travaux de voirie et de remplacement des conduites d'eau seront également réalisés avec ce souci du séparatif concernant l'assainissement.

L'été est signe d'orages mais également de festivités à venir, avec le FCG qui a repris la soirée des tartes flambées ou le Conseil de Fabrique qui innove avec une Farandole d'Automne en Musique qui ajoutera une nouvelle fête au sein de notre village.

Je vous invite donc toutes et tous à prendre part à la dynamique de nos associations, en participant aux festivités mais aussi en vous engageant, à l'instar du nouveau Président de l'amicale des Sapeurs-Pompiers Gilles HAEGELIN. Je remercie au passage Jean BEDARD, son prédécesseur.

Bonnes vacances à toutes et à tous, et bonne lecture.

Didier VIOLETTE

La Commune à votre service

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

lundi et vendredi de 14 h à 19 h

mardi et jeudi de 14 h à 18 h

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

MM. Didier VIOLETTE, Maire, Jean-Pierre DALLER et Dominique HUEBER, Adjoint au Maire, sont à votre disposition le lundi ainsi que le vendredi de 18 h à 19 h.

Il est préférable de prendre rendez-vous.

INONDATIONS DU 7 JUIN 2015

De nombreuses maisons du village ont été inondées suite à l'orage du dimanche 7 juin dernier. Les sapeurs-pompiers locaux aidés par des renforts du Centre de Secours de Rouffach ont lutté toute la nuit pour assécher les caves inondées par les eaux de ruissellement ou par les remontées d'eau du réseau d'assainissement. Une importante masse d'eau boueuse venue des champs situés à l'ouest du village, s'est engouffrée dans le réseau d'assainissement provoquant sa saturation et les refoulements par les siphons de caves et de rues. Les déversoirs d'orage destinés à décharger le réseau vers la Lauch ont parfaitement

fonctionné, mais le volume d'eau à évacuer était trop important. Une étude devra être menée afin d'améliorer l'évacuation des eaux pluviales à l'avenir. Le club house du stade et plusieurs maisons situées au bord des champs ont été gravement touchés par ces inondations. Une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été déposée à la Préfecture pour permettre une meilleure prise en charge des dégâts par les assurances. Cette reconnaissance, qui peut durer plusieurs mois, est prise par arrêté ministériel. Nous demandons à toutes les personnes sinistrées de bien vouloir se déclarer en mairie en indiquant sommairement

les biens perdus ou endommagés ainsi que la hauteur d'eau constatée. Afin de garder la trace de ces inondations en mairie, vous pouvez nous transmettre vos photos ou vidéos par mail à l'adresse :

mairie.gundolsheim@wanadoo.fr

Le club house du stade de football a été inondé par 80cm d'eau et de boue



INSTRUCTION DES PERMIS DE CONSTRUIRE

Suite au désengagement annoncé de l'Etat dans la filière de l'autorisation du droit des sols, le Conseil municipal a validé le transfert de la mission d'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme (permis de construire, d'aménager et de démolir, déclarations préalables et des certificats d'urbanisme) au Syndicat mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon. Le Maire restera cependant compétent pour délivrer les autorisations d'urbanisme au nom de la commune.

MODIFICATION ET REVISION DU PLU

Notre Plan Local d'Urbanisme approuvé en avril 2003 a fait l'objet d'une première modification pour permettre l'extension du lotissement des Noyers. Après enquête publique, le Conseil municipal a approuvé la modification prévue. Le lotisseur SOVIA qui s'est porté acquéreur de 2 terrains privés, d'une surface totale de 113 ares dans le prolongement du lotissement, va à présent pouvoir déposer un permis de lotir et démarrer la vente de la vingtaine de lots prévus. Durant les travaux, l'accès au chantier se fera par le chemin agricole longeant le lotissement.

Par ailleurs, toutes les communes ont l'obligation de mettre leurs documents d'urbanisme, POS ou PLU, en conformité avec les dispositions des lois « Grenelle II » et « Alur » avant le 1^{er} janvier 2017. Les objectifs poursuivis par la révision du P.L.U. sont principalement les suivants :

- poursuivre l'objectif de vitalité démographique et de diversification du parc de logements dans le but de pérenniser les structures scolaires ;
- permettre l'utilisation des dents creuses et la densification de l'enveloppe urbaine ;
- préserver la protection de la façade Est en raison de son enjeu environnemental ;
- prévoir le développement urbain du village côté Ouest en maintenant des réserves foncières pour l'urbanisation future, qui sont une alternative à la rétention foncière en zone déjà urbanisée ;
- maintenir les protections fortes sur les secteurs à fort enjeu environnemental de la commune qui garantissent l'identité villageoise et la qualité du cadre de vie : espaces ouverts agricoles, patrimoine bâti ancien ;

A cet effet, une concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, sera organisée dès le lancement des études et jusqu'au stade de l'arrêt du PLU. Les documents d'élaboration du projet de PLU seront tenus à la disposition du public en mairie au fur et à mesure de leur avancement et un registre sera tenu à votre disposition pour que vous puissiez vous exprimer de façon continue sur les documents produits. Il est également prévu d'organiser deux réunions publiques afin de vous tenir informés de l'avancement du dossier et de pouvoir discuter des choix de développement de la commune.

Nous vous informerons dès que les premiers documents seront disponibles.

INSTALLATION D'UN DISTRIBUTEUR DE PAIN

La boulangerie Perrin de Guebwiller-Merxheim vient d'installer un distributeur automatique de pain contre la façade de l'atelier communal (rue du Ballon). Approvisionné plusieurs fois par jour, il permet de se procurer rapidement du pain frais (bannettes, pains spéciaux) et des viennoiseries de très bonne qualité à des prix très compétitifs. En cas de rupture de stock, un numéro de téléphone indiqué sur l'appareil permet d'appeler le boulanger qui est très réactif.

EMBAUCHE D'UN EMPLOI D'AVENIR

Le contrat du jeune Jérémy Zumbihl n'ayant pas été reconduit, la commune a embauché un nouvel employé en la personne de Tanguy Bihr originaire de Pfaffenheim, depuis le 1^{er} mars dernier. Il bénéficie d'un contrat « emploi d'avenir » d'une durée de 1 an renouvelable qui est financé à 75% par l'Etat. Il seconde Jean-Luc Nemeth dans les tâches courantes d'entretien des bâtiments, de la station d'épuration, de la voirie et des espaces verts. D'autre part, 2 jeunes habitants du village seront embauchés cet été pour seconder et remplacer les ouvriers communaux. Il s'agit de Loïc Muller en juillet et Julien Modolo en août.



Jean-Luc Nemeth est le tuteur du jeune Tanguy Bihr

ELIMINATION DES LINGETTES

L'utilisation de lingettes domestiques s'est généralisée grâce notamment aux messages publicitaires relayés par la télévision mais que deviennent-elles lorsqu'elles ne servent plus ? Une partie vient augmenter la quantité des déchets à retraiter mais de plus en plus de lingettes jetées dans les toilettes finissent à la station d'épuration où elles bloquent les pompes de relevage et obstruent les grilles. Les lingettes et tampons hygiéniques ne sont pas traités par la station, au contraire, ils perturbent le bon fonctionnement des installations et nécessitent de plus, des manipulations supplémentaires de la part des agents chargés de l'entretien de la station d'épuration ainsi qu'une intervention manuelle quotidienne pour les dégager. Ces déchets qui n'ont rien à faire dans le réseau d'assainissement, doivent être jetés avec les ordures ménagères.

RENOUVELLEMENT DES CARTES D'IDENTITE

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures. Cet allongement de 5 ans concerne :

- les nouvelles cartes délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des majeurs
- les cartes délivrées à des majeurs entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013

Attention : cette prolongation ne s'applique pas aux cartes des mineurs qui restent valables 10 ans.

Inutile de vous déplacer en mairie, si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de validité est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière et la date de validité inscrite sur la carte ne sera pas modifiée.

Par contre, suite à des problèmes rencontrés par des voyageurs à l'étranger, les cartes de plus de 10 ans peuvent être renouvelées sur présentation d'un justificatif de voyage (réservation, billet d'avion etc.).



RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le dernier recensement de la population a eu lieu en janvier/février dernier dans la commune. Les résultats ne sont pas encore connus mais nous souhaitons remercier les personnes qui ont effectué la démarche par internet, facilitant ainsi grandement les opérations de recensement. Félicitations également aux 2 agents recenseurs qui ont bouclé la collecte dans les délais impartis.

MAITRE ET CHIEN : LES BONS REFLEXES

Un peu de civisme, quelques gestes simples à pratiquer au quotidien et votre chien ne sera plus "un gêneur" pour les autres. Vous aimez votre chien ? C'est grâce à votre comportement qu'il sera accepté dans le village.

Une déjection au beau milieu d'un trottoir ! De quoi vous mettre de mauvaise humeur... Doit-on pour cela haïr toute la gent canine. Pour que votre chien soit accepté de tous, faites en sorte qu'il n'occasionne pas de nuisances. Les chiens ont des besoins naturels et c'est à leur maître de veiller à ce que les trottoirs ne deviennent pas des toilettes publiques canines. Pour cela il y a une seule solution, ramasser les déjections. Ce n'est pas très compliqué, il suffit de prévoir une paire de gants ménagers et quelques serviettes en papier ou un sachet (plastique ou papier). On trouve dans le commerce des sachets spécialement destinés à cet usage, ainsi que des pochettes à accrocher au collier de votre chien où vous pourrez insérer papier, sac de ramassage. Des distributeurs de sachets sont également à votre disposition à l'aire de jeux près de l'école ainsi que près des collecteurs à verre rue de Munwiller.

FLEURISSEMENT ET ENTRETIEN DU VILLAGE

Durant la saison estivale de 2014, 110 heures de travail ont été consacrées à l'arrosage et à l'entretien des plantations, et environ 50m³ d'eau ont été consommés pour l'arrosage des fleurs. Par ailleurs, 16 passages du désherbeur thermique ont été réalisés au cimetière soit un total de 64 heures de travail et 23 bouteilles de gaz ont été consommées.

Le principe du concours de maisons fleuries a été reconduit, le jury passera dans le village jeudi 6 août en fin d'après-midi.



Suite à l'opération géraniums organisée par la Commune, plus de 2 300 plants et plus de 80 sacs de terreau ont été distribués par les conseillers municipaux et le personnel communal.



ELECTIONS REGIONALES

Les dates des élections régionales ont été fixées aux dimanche 6 et 13 décembre 2015. Il s'agira d'élire les conseillers régionaux qui siégeront dans la grande région Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne.

LE PARADIS DES SOURCES

ARBRE DE NOËL 2015

FETE DE NOEL DES AINES

Le conseil municipal a décidé de reconduire le principe de l'organisation de la fête de Noël des aînés au Paradis des sources à Soultzmat. La date retenue est le mardi 15 décembre. Une invitation parviendra en temps utile aux personnes âgées de plus de 65 ans et résidant dans le village.



LES FINANCES

TARIFS COMMUNAUX

Le Conseil municipal a fixé différents tarifs selon le tableau ci-dessous :

TARIFS 2015	€
Concession au cimetière - le m ² pour 15 ans	20
Concession au cimetière - le m ² pour 30 ans	40
Concession au columbarium : case pour 15 ans	500
Concession au columbarium : case pour 30 ans	800
Droit d'épandage au jardin du souvenir avec plaque	200
Droit de place : cirque - ventes diverses - marché	14
Photocopie	0.15
Stère de bois en fonds de coupe	16

SUBVENTIONS COMMUNALES VERSEES AUX ASSOCIATIONS ET AUX ÉCOLES

Le Conseil Municipal a attribué une subvention annuelle de

- 270 € à l'Amicale Villageoise, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers, la Chorale, la Fabrique d'église, le Football Club, l'Union des Anciens Combattants et au Groupe Seniors
- 250 € au football club pour l'encadrement des jeunes licenciés sportifs.
- Enfin un crédit de fonctionnement de 42 € par élève a été attribué à chaque coopérative scolaire ainsi qu'une somme de 14 € par élève pour l'achat d'un cadeau de Noël.

Par ailleurs, le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3 800 € au Conseil de Fabrique pour la rénovation de la sacristie ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 5 000 € au Football Club qui rencontre quelques difficultés financières, malgré les bons résultats sportifs, en raison d'une augmentation des dépenses (chauffage, Ligue) et d'une diminution des recettes du marché aux puces de 2014.

La Commune va également prendre en charge le feu d'artifice qui sera tiré lors de la fête tricolore organisée par le football club le 11 juillet prochain près de la salle des fêtes.

IMPÔTS LOCAUX 2015

La Commune et la Comcom PAROVIC ont maintenu les taux des taxes locales à leurs valeurs de 2014;

	Commune	Communauté
* Taxe d'habitation	17.79 %	3.16 %
* Taxe sur foncier bâti	9.80 %	1.27 %
* Taxe sur foncier non bâti	59.82 %	6.48 %
* Cotisation Foncière des entreprises	22.84 %	1.13 %
Produit des 4 taxes pour la commune :	186 557€	

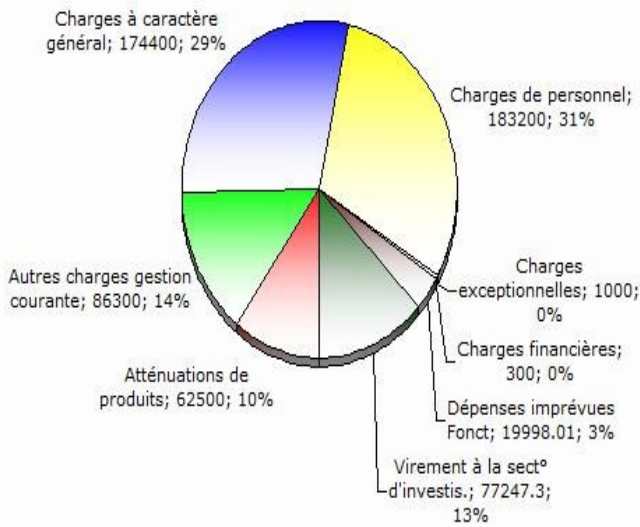
Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères passe de 8% à 9%

BUDGET PRIMITIF 2015

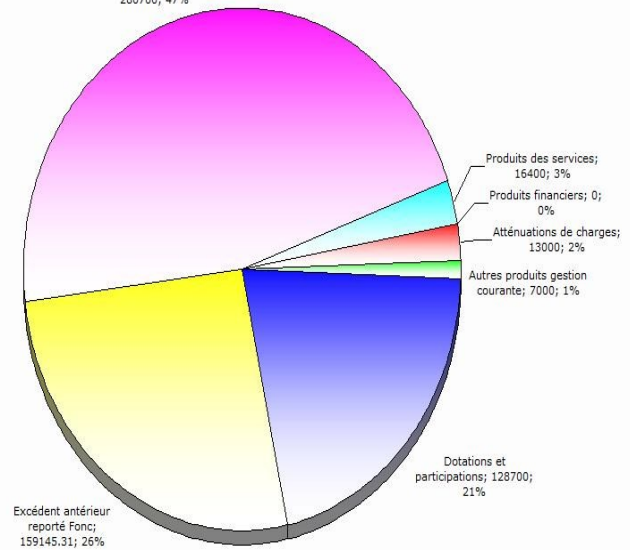
Les graphiques ci-dessous présentent le budget primitif 2015

Section de fonctionnement

Répartit° budget par chapitre \ \ Fonctionnement-Dépense

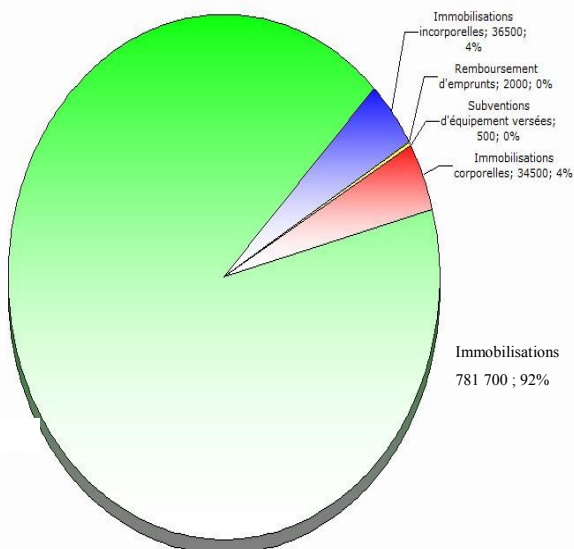


Répartit° budget par chapitre \ \ Fonctionnement-Recette

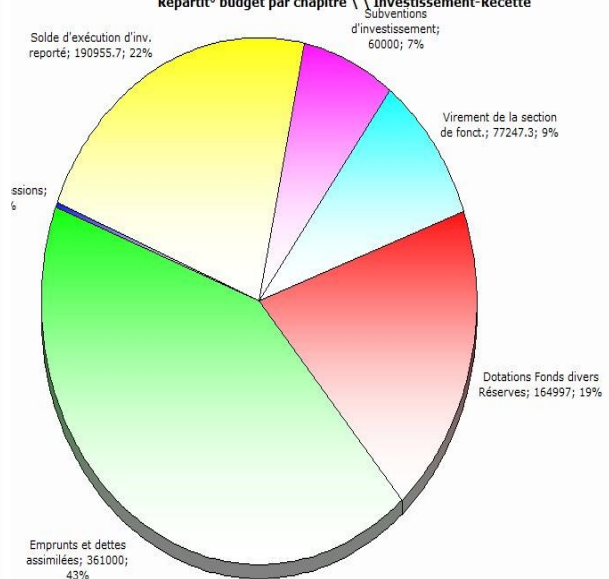


Section d'investissement

Répartit° budget par chapitre \ \ Investissement-Dépense



Répartit° budget par chapitre \ \ Investissement-Recette





Mission d'animation - coordination pour la protection de la ressource en eau du Bassin versant de Guebwiller et environs

ENTRETENIR SON GAZON NE TONDEZ PAS TROP COURT 😊

C'est une habitude d'entretien, voire un adage « tondre court la pelouse pour qu'elle pousse moins ». Toutefois, qui a pensé à vérifier si c'était vrai ? Des décennies à tondre le gazon court alors que cette pratique a l'effet inverse de celui escompté ... Plus votre pelouse est tondue courte, plus elle poussera vite et sera envahie d'herbes indésirables !!

PRENDRE SOIN DU VÉGÉTAL

Limiter la croissance du gazon

Une coupe courte (3 cm) provoque un état de stress végétal pour votre gazon (sauf les espèces utilisées dans les golfs) : il poussera alors plus vite pour ne pas dépérir.

Une tonte haute (6-7 cm) permet de maintenir la croissance de votre gazon, sans provoquer un développement trop rapide. Vous gagnerez quelques tontes en adoptant cet entretien !

Développer son système racinaire

Le système racinaire du gazon ne pourra pas se développer de manière optimale avec une tonte courte. Le gazon sera donc **moins résistant aux maladies et plus sensible à la concurrence des adventices.**

Avec **une tonte haute (6-7 cm), le développement racinaire sera plus important** et votre gazon plus résistant. La partie foliaire pourra se densifier, ainsi votre pelouse sera **plus verte et résistera beaucoup mieux aux sécheresses estivales !**

POUR LIMITER SON ENVAHISSEMENT

Limiter la concurrence

Un gazon tondue court **ne peut pas faire concurrence aux « mauvaises » herbes.** Les pissenlits, le trèfle et autres pourront aisément se développer au-dessus du gazon.

En revanche, une tonte haute freinera leur croissance. De plus, le développement racinaire et foliaire du gazon permettra d'augmenter la pression sur les herbes indésirables et de les empêcher de s'étendre



Une pelouse présente 50 % de pissenlits avec une coupe à 3,5 cm contre 1 % à 6,5 cm !

ET CONSERVER L'ESTHÉTIQUE

L'augmentation de la hauteur de coupe n'est pas synonyme de négligence de l'entretien. C'est la vue d'ensemble qui fait l'image de votre pelouse, la tonte sera **homogène quelle que soit la hauteur de coupe**. Votre voisin ne verra pas la différence, sauf en voyant l'aspect dense et vert du feuillage !

Pourquoi la mousse apparaît – elle ?

Différents facteurs induisent l'apparition de mousse dans votre gazon :

Ombre et manque d'ensoleillement : le gazon pousse mal dans les zones à l'ombre. Sous les arbres, en bordure de haies, privilégiez la plantation de plantes couvre-sol (pervenche, lamium, lierre, géranium sauvage, etc.), plutôt que du gazon.

Tontes trop courtes : elles favorisent les mousses, naturellement basses !

Sol mal aéré : le compactage de votre sol induit l'apparition de mousse !

Acidité excessive du sol : la mousse prolifère si le sol est acide. Avant tout apport de chaux, penser à faire une analyse de votre sol.

Attention aux produits à **base de sulfate de fer** : ils permettent d'éliminer les mousses présentes mais ils acidifient le sol ... donc rendent le terrain propice à leur développement.



Après quelques années au SIPEP, Sylvia Ribeiro a souhaité découvrir de nouveaux horizons professionnels. Je la remplace depuis le mois de mars. Si vous désirez plus d'information sur les actions de la Mission Eau, sur la qualité de l'eau ou sur des astuces au jardinage sans pesticides, je vous répondrais avec plaisir.

Delphine Mychajlow Animatrice Mission Eau

Syndicat Intercommunal de Production d'Eau Potable

SIPEP de Merxheim-Gundolsheim

Tél. : 03 89 49 75 14

dmychajlow.missioneau@gmail.com

site internet : www.mission-eau-alsace.org

QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

Vous trouverez ci-après, les résultats des dernières analyses d'eau

EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : CONTROLE SANITAIRE

SIPEP MERXHEIM GUNDOLSHEIM

Prélèvement et mesures de terrain du 04/03/2015 à 13h00 réalisé pour l'ARS Alsace par le CAR

Nom et type d'installation : S.I.P.E.P. MERXHEIM TRAITEMENT (STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : LIVRAISON S.I.P.E.P. MERXHEIM - MERXHEIM (LIVRAISON S.I.P.E.P. MERXHEIM)

robinet extérieur CHATEAU D'EAU

Code point de surveillance : 0000003898

Type d'analyse : RENF

Numéro de prélèvement : 06800064996

Référence laboratoire : CAN1503-86

Conclusion sanitaire

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

PLV n° 06800064996

Mesures de terrain	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de l'air	7,1	°C				
Température de l'eau	11,1	°C				25

PLV n° 06800064996

Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
METABOLITES DES TRIAZINES						
Atrazine-déisopropyl	<0,05	µg/l		0,10		
Atrazine déséthyl	<0,02	µg/l		0,10		
Terbutylazin déséthyl	<0,02	µg/l		0,10		
PESTICIDES TRIAZINES						
Atrazine	<0,02	µg/l		0,10		
Cyanazine	<0,02	µg/l		0,10		
Flufenacet	<0,02	µg/l		0,10		
Hexazinone	<0,02	µg/l		0,10		
Métamitrone	<0,02	µg/l		0,10		
Métribuzine	<0,02	µg/l		0,10		
Propazine	<0,02	µg/l		0,10		
Sébutylazine	<0,02	µg/l		0,10		
Simazine	<0,02	µg/l		0,10		
Terbutylazin	<0,02	µg/l		0,10		
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES						
Diuron	<0,02	µg/l		0,10		

EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : CONTROLE SANITAIRE

GUNDOLSHEIM

Prélèvement et mesures de terrain du 26/03/2015 à 13h55 réalisé pour l'ARS Alsace par le CAR

Nom et type d'installation : GUNDOLSHEIM (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : RESEAU GUNDOLSHEIM - GUNDOLSHEIM (ECOLE LA ROSE DES VENTS)

robinet de gauche des toilettes filles

Code point de surveillance : 000002186

Type d'analyse : D1

Numéro de prélèvement : 06800065067

Référence laboratoire : CAN1503-4697

Conclusion sanitaire

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

PLV n° 06800065067

	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Mesures de terrain						
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de l'air	11	°C				
Température de l'eau	13,8	°C				25
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7,1	unitépH			6,5	9,0
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION						
Chlore libre	<0,02	mg/LCl2				
Chlore total	<0,02	mg/LCl2				

PLV n° 06800065067

	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Analyse laboratoire						
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Aspect (qualitatif)	0	qualit.				
Coloration	<2,5	mg/L Pt				15,0
Odeur (qualitatif)	0	qualit.				
Saveur (qualitatif)	0	qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	0,18	NFU				2,0
MINERALISATION						
Conductivité à 25°C	264	µS/cm			200	1100
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH4)	0,02	mg/L				0,1
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1	n/100mL		0		

LA PAGE INTERCOMMUNALE

Espace Info Energie, un service de proximité, à votre disposition et...gratuitement !

Si vous envisagez une rénovation thermique ambitieuse de votre maison vous pouvez vous faire accompagner durant tout le processus par la collectivité

Pour plus d'information sur les aides financières disponibles, contactez votre conseiller de l'Espace **INFO ENERGIE** du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon. Il vous proposera d'étudier ensemble votre projet de rénovation et vous permettra d'obtenir des solutions concrètes sur les subventions.

Ce conseil est neutre et gratuit, et peut être suivi d'une visite à domicile.

Pour plus d'informations ou pour prendre RDV:

Espace Info Energie du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon

Espace du Florival, 3^{ème} étage 170, rue de la République 68500 Guebwiller Tél : 06.83.03.89.22

eie@rhin-vignoble-grandballon.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE ROUFFACH, VIGNOBLES ET CHATEAUX

Rendez-vous des festivaliers et étudiants du monde entier installé sur le territoire du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux, Musicalta fêtera cette année son 20^{ème} anniversaire du 19 juillet au 5 août 2015.

Une des originalités de Musicalta est de proposer simultanément un festival international de musique classique doublé d'une académie d'été internationale et d'animer tout le territoire pendant 20 jours avec plus de 50 concerts à Rouffach, Eguisheim, Pfaffenheim et Guebverschwihr dans les églises, salles de concert mais aussi au Centre Hospitalier et à la maison de retraite Saint Jacques à Rouffach.

A travers la volonté d'ouvrir ses portes aux habitants du territoire, la manifestation qui se déplace sur tout le territoire a mis en place un tarif privilégié unique pour les concerts payants et propose également de nombreux concerts gratuits avec les Scènes ouvertes.

Le tarif privilège PAROVIC (15 € au lieu de 25 €) s'appliquera à tous les concerts payants :

- 19/07/15 Une soirée avec les plus belles danses hongroises de Brahms
- 22/07/15 Luigi Santo dans un florilège de trompette
- 25/07/15 un récital d'orgue, rendez-vous incontournable avec le riche patrimoine Rouffachois et le magnifique instrument de l'Eglise Notre Dame
- 29/07/15 le violoncelliste Edgar Moreau, Victoire de la musique 2015 - catégorie soliste instrumental
- 30/07/15 Astor Piazzola, Jacques Brel ou Giacomo Puccini au rythme du tango
- 05/08/15 les incontournables de la musique de chambre, Schubert, Brahms, Hummel...

Ces concerts donnés par les meilleurs interprètes de la scène musicale classique sont autant de rendez-vous incontournables que nous vous invitons à partager.

*Les places de concerts au tarif privilège PAROVIC sont vendues uniquement dans les deux offices du tourisme, à Rouffach et à Eguisheim sur présentation de tout document indiquant votre adresse (facture...).

Renseignements au 03 89 47 59 93 : festival@musicalta.com - www.musicalta.com



DETECTEURS DE FUMEE

Depuis le 8 mars 2015, les détecteurs de fumée sont obligatoires et doivent être installés dans chaque logement

Toutes les deux minutes, un incendie se déclare en France. Leur nombre a doublé en vingt ans. Plus que le feu lui-même ce sont les fumées qui tuent : 80 % des victimes d'incendie meurent intoxiquées par les fumées.

Un geste simple, peu coûteux, peut sauver des vies : l'installation dans chaque logement d'au moins un détecteur de fumée.



Pourquoi installer un détecteur de fumée ?

Six bonnes raisons d'installer un détecteur de fumée :

- pour sauver votre vie et celle de vos proches : les incendies mortels surviennent généralement la nuit. Le détecteur de fumée vous protège pendant votre sommeil en vous réveillant en cas de départ d'incendie.
- parce que c'est obligatoire : depuis le 8 mars 2015, chaque propriétaire doit équiper son logement et chaque occupant a l'obligation de l'entretenir.
- pour détecter les fumées : les victimes d'incendies sont majoritairement victimes des fumées et non des flammes d'un incendie. Plus que les flammes, ce sont les fumées qui tuent. Le détecteur alerte l'occupant avant qu'il ne soit trop tard et que toutes les pièces du logement soient envahies par la fumée.
- pour agir vite contre le feu : plus vite on lutte contre le feu, plus facilement on l'éteint : au bout d'une minute, un verre d'eau suffit à éteindre le feu ; au bout de trois minutes, il faut une citerne ! Avec un détecteur, les pompiers seront alertés plus rapidement, le feu maîtrisé au plus vite, vos vies et votre maison sauvées !
- parce que cette protection n'est pas chère : un détecteur coûte une vingtaine d'euros.
- parce que le détecteur est facile à installer : le détecteur se fixe idéalement au plafond, en priorité dans les zones desservant les chambres... et vous protège efficacement.

Quel détecteur choisir ?

Le détecteur doit être conforme à la réglementation : sur son emballage, doit être inscrit qu'il correspond bien à la norme européenne EN 14604. Vous trouverez le marquage CE sur le détecteur et son emballage.

En plus de ce marquage CE, préférez les détecteurs de fumée comportant le marquage NF. C'est une marque de certification de qualité supplémentaire choisie volontairement par certains fabricants.

Comment l'installer ?

Le détecteur de fumée doit être installé de préférence au plafond, dans la circulation ou le couloir menant aux chambres, puisque les fumées dégagées montent au plafond. Si la pose est murale, il faut impérativement l'installer en hauteur.

Pour le fixer, deux trous au plafond et deux vis suffisent.

En cas de logement sur plusieurs niveaux, préférez au minimum un détecteur par étage.

A éviter : il ne faut pas installer un détecteur de fumée dans la salle de bains ou dans la cuisine, la vapeur d'eau pouvant déclencher l'alarme de façon intempestive.

Qui doit l'installer ?

D'après la loi, c'est au propriétaire du logement d'installer le détecteur (achat + pose), mais c'est bien à l'occupant du logement (locataire ou occupant à titre gratuit) que revient l'entretien du détecteur (changement de la pile lorsqu'un signal sonore, différent de l'alarme, se déclenche).

LA PAGE CHASSE

Souvent associée à une activité de sport et loisir, la chasse est pourtant une nécessité, qui compte parmi les principales activités rurales tout comme l'agriculture et la sylviculture.

L'automne dernier a eu lieu la relocation des baux de chasse communaux, et c'est l'occasion de faire le point sur la pratique de la chasse dans le Haut-Rhin.

Si l'homme aujourd'hui n'a plus besoin de chasser pour se nourrir, il n'en reste pas moins que la chasse est justifiée par le besoin de protection des cultures. Dans la plaine, les pratiques agricoles modernes et la grande expansion des milieux cultivés aux dépens des milieux naturels ont grandement contribué à la perte de biodiversité et au déséquilibre entre les espèces : les espèces dites « spécialisées », fortement dépendantes d'un milieu spécifique ont vu leurs effectifs se réduire drastiquement alors que les espèces dites « opportunistes », tel le sanglier, pullulent. Dans ce contexte, le rôle de régulation des chasseurs est largement admis et même codifié puisque l'article L429-23 du Code de l'environnement oblige le titulaire du droit de chasse à indemniser l'agriculteur lésé par des dégâts de sangliers, de cerfs, de daims, de chevreuils, de faisans, de lièvres ou de lapins.

Les chasseurs sont donc des gestionnaires de la faune sauvage chassable et ceci est particulièrement vrai en Alsace puisque le droit local permet d'attribuer une zone de chasse à un locataire défini. En effet, les communes administrent le droit de chasse sur les terres et sur les espaces couverts d'eau au nom et pour le compte des propriétaires. Elles peuvent diviser leur ban en plusieurs lots de 200 Ha minimum et ont obligation de les mettre en location pour une durée de 9 ans.

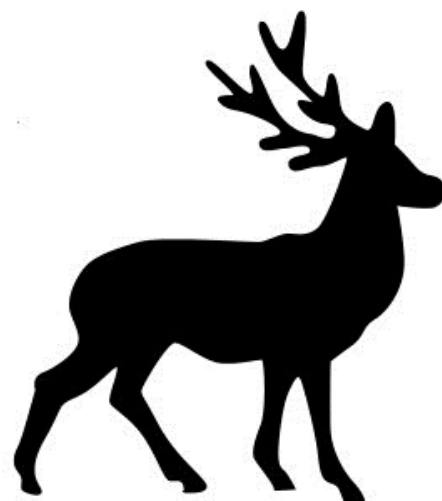
Le locataire, titulaire du droit de chasse, peut donc chasser sur l'ensemble du lot hormis les terrains militaires, les terrains du Réseau Ferré de France et les terrains clôturés. Il est à noter qu'en Alsace, il n'y a pas de distance minimum de chasse par rapport aux habitations, si la chasse est organisée « dos au mur ».

La durée de location de 9 années permet également au chasseur de mettre en œuvre des stratégies de gestion et des aménagements de moyen ou long terme pour la régulation et le repeuplement, notamment de faisans et de perdrix.

Parmi ces aménagements figurent évidemment les installations utiles aux prélèvements comme les miradors, très visibles, mais on peut aussi mentionner ceux, plus discrets, qui visent à soutenir des espèces en difficulté en créant des habitats, biotopes ou des zones « refuges ». Il s'agit simplement de haies, de zones de cultures spécifiques dites « à gibier » ou de jachères faune sauvage, qui du fait de la variété des végétaux implantés, de leur floraison étalée sur l'année, apportent baies et insectes à la faune sauvage tout en lui offrant un couvert à la prédation. Ces zones sont vitales, par exemple, pour les perdrix et faisans, qui durant les premiers stades de leur vie sont uniquement insectivores et constituent un préalable aux actions de repeuplement effectuées par les chasseurs.

A cette fin, il est important de rappeler à tous les usagers de la nature que ces zones refuges doivent conserver une certaine quiétude et c'est pourquoi nous demandons aux promeneurs de maîtriser leur animaux domestiques afin que ces derniers n'aillent pas déranger la faune sauvage : les études montrent qu'une perdrix dérangée abandonnera ses œufs et que sa deuxième ponte sera moins efficace.

De la même manière, le soutien aux espèces en déclin nécessite également une maîtrise des populations de prédateur du petit gibier, particulièrement les renards ou les corvidés, qui sont non seulement chassables mais également piégeables.



Dans ce contexte, nous voulons également rappeler qu'il est interdit de nourrir la faune sauvage, en particulier les renards, les blaireaux et sangliers. En effet, cela aurait pour conséquence d'augmenter artificiellement leurs nombres alors que ce sont des animaux territoriaux dont la population doit se développer en accord avec la capacité d'accueil du milieu. Par ailleurs, le renard peut être vecteur de l'échinococcose alvéolaire, zoonose du foie aux conséquences dramatiques tandis que le blaireau, creusant d'importantes galeries, peut générer d'importants dégâts tout comme le sanglier susceptible de ravager clôture et jardin.

Nous tenons aussi à souligner le fait qu'un faon trouvé seul n'est pas abandonné et qu'il ne doit en aucun cas être touché par l'homme puisque cela compromettrait gravement les chances de survie de l'animal. En effet, la stratégie de survie du faon durant les premiers mois de sa vie et lorsqu'il n'accompagne pas sa mère consiste à rester immobile pendant de longues heures afin de ne pas attirer l'attention des prédateurs. Le toucher à ce moment pourrait entraîner son abandon du fait de sa contamination par l'odeur humaine.



La chasse requiert un important investissement en temps voire en argent et les chasseurs sont animés par la volonté de préservation de la faune sauvage. De part leurs observations de la faune sauvage et de leur connaissance du territoire, ce sont de véritables sentinelles de la nature qui œuvrent dans l'intérêt général et nous leur souhaitons un bon accueil en cette période de début de bail.

RAPPEL SUR LA DIVAGATION :

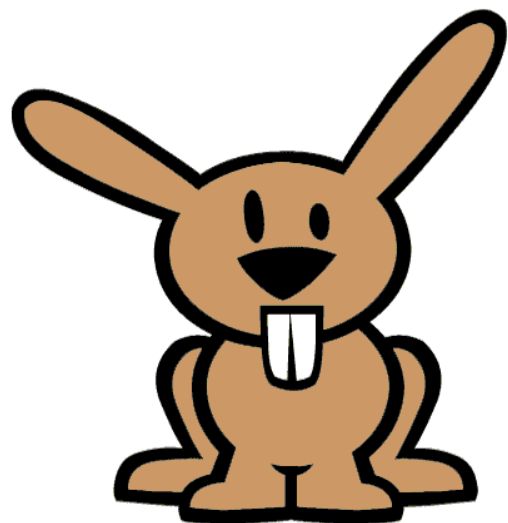
Pour prévenir la destruction des oiseaux et de toutes espèces de gibier et pour favoriser leur repeuplement, il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité.

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, hors action de chasse ou de protection des troupeaux, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de la voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire d'une distance dépassant 100 mètres.

Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations.

La divagation des chiens est punie de l'amende prévue par une contravention de 4^e classe soit 750 € au maximum.

**Texte remis par la Fédération des chasseurs
du Haut-Rhin**



Prévention des maladies vectorielles à tiques

Se protéger des tiques, porteuses de nombreuses maladies, est une priorité. A l'extérieur, portez des vêtements longs et clairs (manches longues, chaussures fermées, chapeau), utilisez des répulsifs et traitez les animaux domestiques. Inspectez-vous minutieusement après chaque sortie. Attention, les tiques peuvent être très petites. Pensez au dos et au cuir chevelu. N'utilisez qu'un tire-tique (disponible en pharmacie ou cabinet vétérinaire) pour les enlever ; ne mettez aucun produit comme l'éther, l'alcool ou la vaseline. Puis désinfectez la plaie. Consultez un médecin en cas d'érythème migrant (tâche rouge), de symptômes grippaux, et/ou de douleurs inexpliquées. Conseil utile : notez la date de piqûre et photographiez tout symptôme dermatologique.

L'association France Lyme, association de lutte contre les maladies vectorielles à tiques, est une association nationale. Elle organise de la prévention pour tous les publics, elle soutient et conseille les malades.

Site : <http://www.francelyme.fr>
contact : contact@francelyme.fr

ATTENTION AUX TIQUES

En forêt, vous pouvez être piqué par une tique et être contaminé par **la maladie de Lyme**, gravement invalidante.



Soyez particulièrement vigilant lors de vos promenades dans la nature :



- Portez des vêtements couvrant les jambes, les bras et le cou, rentrez le bas du pantalon dans les chaussettes
- Évitez de vous enfoncer dans la végétation, de vous asseoir par terre ou sur du bois mort
- Inspectez-vous minutieusement après votre promenade
- Si vous êtes piqué par une tique, ôtez-la avec un tire-tiques ou une pince à épiler, sans appliquer aucun produit sur la tique, puis désinfectez la plaie.
- Consultez votre médecin : plus le traitement est précoce, plus il est efficace.

JEUNES LYCEENS ETRANGERS (EQUATORIENS ET ALLEMANDS, CHERCHENT UNE FAMILLE D'ACCUEIL

D'Allemagne, d'Italie, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Mariale, Équatorienne, pratique le ballet et le yoga. Elle aime aussi cuisiner et jouer du piano. Elle a déjà fait un séjour d'une année scolaire aux Etats-Unis, ce qui l'a beaucoup aidée pour perfectionner son anglais.

Tharek est allemand et étudie le français depuis 6 ans. Il a 17 ans et pratique le violon et le piano. Il est passionné de grec ancien et attend une famille avec impatience pour l'année scolaire 2015/2016 !

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir".

Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !

Renseignements : CEI-Centre Echanges Internationaux Vanessa SIMON ou Katja Lebeslourd

Bureau Coordinateur CEI 02.99.20.06.14 ou 02 99 46 10 32



Chaque année l'Armée de Terre recrute environ 13 400 jeunes, de sans qualification jusqu'à Bac+5, de 17 ans et demi à 29 ans, et propose des postes dans 400 spécialités.

La durée des contrats varie de 1 à 10 ans et chaque parcours professionnel permet d'évoluer en fonction du mérite, des compétences acquises et de sa motivation. Chacun reçoit une formation militaire et une formation de spécialité.

Nos conseillers en recrutement se tiennent à la disposition des candidats et de leurs parents pour une information complète et pour répondre à toutes les questions que vous pouvez vous poser.

N'hésitez pas à nous contacter.



Le Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées (CIRFA) de MULHOUSE :

1A rue Vauban – 68100 MULHOUSE

Tél : 03 89 60 51 43

Courriel : cirfa.mulhouse@terre-net.defense.gouv.fr

Horaires d'ouverture MULHOUSE :

En raison des travaux actuellement au CIRFA, un conseiller vous accueillera au SEMAPHORE de Mulhouse, au 7-9 rue du Moulin (En face de La Porte Jeune) :

Le lundi et le mardi : de 13h30 à 17h00

Du mercredi au jeudi : de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Le vendredi : de 09h00 à 12h00

La permanence du CIRFA à COLMAR :

Rue des belges - 68000 COLMAR (à côté du 152°RI)

Tél : 03 89 21 88 09

Horaires d'ouverture COLMAR :

Le mardi : de 09h00 à 16h30

Le mercredi : de 10h00 à 16h30

Le jeudi : de 09h00 à 16h30 (*à partir du 21 mai 2015*)

Nota : il est recommandé de consulter le site du CIRFA de Mulhouse sur le site du recrutement de l'Armée de Terre www.sengager.fr, rubrique « CIRFA à proximité ». Merci de votre compréhension.

LA PAGE DES ASSOCIATIONS

NOUVELLES DE L'AMICALE VILLAGEOISE

SECTION BRODERIE

Les brodeuses de « L'Atelier d'Agathe », section de l'Amicale Villageoise de Gundolsheim, ont le plaisir de vous inviter à découvrir,

Le dimanche 18 octobre 2015, de 10h à 18h, à la Salle des Fêtes du village,

une exposition de différents ouvrages réalisés depuis la création du groupe il y a maintenant un peu plus de cinq ans.

Vous pourrez y admirer tableaux, nappes, pochettes, suspensions murales, serviettes et divers autres articles.

Nous nous réjouissons d'ores et déjà de votre visite, et vous remercions de l'intérêt que vous nous porterez.



LA ROSE DES VENTS

L'association la Rose des Vents est une section de l'amicale villageoise. Elle a pour objectif d'aider à financer les sorties ou les activités relatives à l'école de Gundolsheim « la Rose des Vents ».

Cette année, l'association permet essentiellement à l'école de financer les bus pour ses 2 sorties :

- à Mulhouse pour visiter le musée Kunsthalle et visionner le film du Petit Prince au cinéma Kinépolis
- à Ungersheim pour visiter le parc du Petit Prince

L'association organise également la kermesse annuelle de l'école qui est sa source de financement principale. Les personnes bénévoles qui souhaitent rejoindre l'association sont les bienvenues.

Contact : Carole HENRY tel : 03 89 78 53 25

En avant ! LA FABRIQUE DE L'ÉGLISE ☺

En avant ! pour les travaux du nouveau projet ☺ : La rénovation de la Sacristie et de la pièce au-dessus de la sacristie sont en cours. Le gros-œuvre a été réalisé, ainsi que la pose d'un nouvel escalier. Les travaux de peintures suivront, l'installation d'un évier, puis viendra le réaménagement des lieux. Ainsi, deux armoires ont déjà été récupérées et nous sommes à la recherche de grandes et profondes étagères pour le rangement des statues. Merci de nous contacter si vous souhaitez faire don de telles étagères métalliques ou en bois, mais en bon état.

En avant ! pour vous accueillir ☺ : L'église vous accueille lors des célébrations, mais également lorsque vous souhaitez un moment de prière, un temps calme et spirituel. **Vous êtes chez vous.** Votre présence lors des célébrations et celle des enfants sont importantes bien sûr pour nourrir votre vie de Chrétien, mais également pour faire vivre notre paroisse, partager des temps forts et donner un sens à votre vie culturelle. Vous trouverez les informations nécessaires (horaire des messes, etc...) en :



Consultant le site internet de la Communauté de Paroisse :

www.paroisses-rouffach-nds.org

En trouvant à l'entrée de l'église le bulletin paroissial.

(Ceux qui souhaitent le bulletin paroissial au domicile, merci de téléphoner au 03.89.78.59.05).

En avant ! pour vous remercier ☺ : Merci à ceux qui œuvrent toute l'année afin que notre église s'embellisse. Nous remercions également les donateurs pour leur soutien. Chaque geste, chaque don, qu'il soit petit ou plus important, est nécessaire pour nous aider dans notre mission de sauvegarde du patrimoine culturel de Gundolsheim.

Un grand merci pour votre participation à la quête pour le chauffage de l'église et « au Repas Asperges ». Votre présence nous a réchauffé le cœur et nous donne l'énergie pour alimenter notre dynamisme.

En avant ! pour faire la fête ☺ : Nous vous donnons rendez-vous le **Dimanche 27 septembre** pour partager avec nous le « **Repas Farandole d'Automne en Musique** ». **Merci de venir nombreux pour le lancement de cette nouvelle Fête du Village où, autour d'une bonne assiette gourmande, vous pourrez danser et partager une après-midi en musique. Nous comptons sur votre participation à tous !**

Nous vous souhaitons une Sainte Saison Estivale,

La Présidente,

Sylvie DUPRAT (03.89.49.74.97)

Les Membres de la Fabrique de l'Eglise

Mme Sylvie CASTELLANO

Mme Eliane KAUFFMANN

M. Daniel MURE

M. Jean BEDARD

M. le Curé Claude WINCKLER

M. le Maire Didier VIOLETTE



LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Les équipes de quêtes bénévoles sont passées dans les foyers pour collecter les dons pour la **Campagne 2015** de la *Ligue contre le Cancer - Comité du Haut-Rhin*.



Je remercie vivement :

Tous les « **quêteurs** » qui ont répondu favorablement à mon appel. Sans eux cette quête ne pourrait se faire.

La **Municipalité** qui a donné l'accord pour ce passage dans les foyers.

Tous les **généreux donateurs** qui ont réservé un bon accueil aux quêtes.

La recette de la quête 2015 d'un montant de **2 859.00 €** a été remise à la Ligue contre le Cancer dont le siège est à «*la Maison de la Ligue & des patients*» à Colmar au 11, rue Camille Schlumberger.

Les cinq groupes de deux personnes qui ont quêté dans le village, étaient composés de :

- Althaus Micheline - Lombard Danielle
- Schermesser Dominique - Entzmann Eliane,
- Krafft Annette - Gwinner Mireille,
- Heyberger Estelle - Daller Danielle,
- Wagner Hélène - Félix Hannauer

Le Comité du Département du Haut Rhin et son Président le Docteur Bruno AUDHUY remercient également tous les donateurs et quêtes pour leur précieux soutien.

Ritter Marie Louise
Déleguée de Gundolsheim

NOUVELLES DE L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

Après une décennie de présidence au sein de l'amicale des sapeurs-pompiers de Gundolsheim, Jean Bedard a décidé de mettre un terme à cette fonction. L'amicale toute entière le remercie pour ces années de dévouement. Lors de la dernière assemblée générale, Gilles Haegelin, s'est proposé comme candidat à la présidence et a été élu à l'unanimité. D'emblée le nouveau président a remercié l'assemblée. Ainsi une nouvelle dynamique s'instaure avec plusieurs idées.

Nous avons déjà réalisé à ce jour :

- la sortie pédestre avec une participation importante
- la réfection de la salle de réunion du dépôt d'incendie (placo + peinture)
- une haie d'honneur lors du mariage de Julien et Emilie Weckel.
- une journée de travail avec vérification des bouches et poteaux d'incendie



Un petit rappel, notre soirée pizza aura lieu le 8 août 2015 à partir de 19h30 près de la salle des fêtes.

Le nouveau président de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Gundolsheim :
Gilles HAEGELIN

NOUVELLES DU FC GUNDOLSHEIM

Nous voici arrivés au terme de cette saison 2014-2015. Après un très bon cycle ALLER en championnat et un beau parcours en Coupe de France (éliminée au 4^e tour), l'équipe fanion a lâché prise au cours de la seconde partie de championnat. Effectivement après l'élimination en 1/2 finale de la Coupe du Crédit Mutuel face au FC Horbourg-Wihr, l'équipe 1 a enregistré quatre défaites consécutives qui ont anéanti tout espoir de montée en Promotion. Elle termine à une modeste 6^{ème} place. Par contre l'équipe 2, qui avait également comme objectif la montée en Promotion Pyramide B, termine championne de son groupe et accède donc à l'échelon supérieur après un beau duel avec l'AS BERWILLER 4. Tout s'est joué lors de la dernière rencontre FC GUNDOLSHEIM 2 – AS BERWILLER 4, match que les locaux ont remporté sur le score de 3 buts à 1. L'équipe 3 a aussi réalisé une belle saison. Elle figurait toujours aux 5 premières places. Durant un moment elle pouvait également espérer jouer les premiers rôles et pourquoi pas la montée. Mais ce n'était pas la priorité absolue.

Au niveau des jeunes, les U18 terminent à la 5^{ème} place, les U15 en Entente avec l'AS Vallée Noble pointent également à la 5^{ème} place et les U13 se classent 6^{ème}. Les U11, les Débutants et les Pitchounes, catégories dans lesquelles aucun classement officiel n'est établi, ont encore progressé, avec des résultats de plus en plus encourageants.

6 personnes du club ont suivi la formation et obtenu le diplôme d'éducateur. Ces éducateurs encadrent essentiellement les équipes de jeunes. Bravo à eux.

Au niveau extra sportif nous vous donnons rendez-vous pour la Nuit Tricolore qui se déroulera le 11 juillet 2015 aux abords de la salle des fêtes et bien entendu pour le 25^{ème} Marché aux Puces qui aura lieu dimanche 12 juillet 2015.

Je tenais à remercier les joueurs, éducateurs, dirigeants, les arbitres officiels et bénévoles, les parents (et grands-parents) des jeunes ainsi que tous les bénévoles qui œuvrent pour le club en donnant de leur temps durant toute la saison.

Un grand merci également à la Municipalité pour son précieux soutien.

Dans la nuit du 7 au 8 juin un violent orage a occasionné une importante inondation dans le sous-sol du club house qui s'est retrouvé sous 80 cm d'eau. Les sapeurs-pompiers ont mis en place une pompe. Ainsi le sous-sol n'est pas resté sous les eaux trop longtemps et les dégâts ont pu être limités. Merci aux sapeurs-pompiers pour leur dévouement.

Le lendemain plusieurs membres du club et des bénévoles ont sorti le matériel afin qu'il puisse être nettoyé ainsi que tout le sous-sol. Lundi dans la soirée le sous-sol était propre et le matériel rangé. Merci à tous les intervenants.



En ce qui concerne la saison 2015-2016, certains changements interviendront pour enfin atteindre notre principal objectif, la montée de l'équipe fanion en Promotion mais également pour que l'équipe 2 fasse bonne figure en Promotion Pyramide B. Nous poursuivrons bien évidemment la politique avec les équipes de jeunes. Nous espérons intégrer l'un ou l'autre jeune dans les équipes seniors de temps à autre. Toute personne souhaitant rejoindre le FC GUNDOLSHEIM en tant que joueur, éducateur ou dirigeant peut contacter M. Stéphane ABT (06.30.02.85.62) ou M. Christophe RENNER (06.30.50.40.20).

Je vous souhaite d'ores et déjà de très bonnes vacances et je vous donne rendez-vous mi-août pour le 1^{er} tour de la Coupe de France, suivi du 1^{er} tour de Coupe Crédit Mutuel avant d'entamer le championnat début septembre.

ABT Stéphane



PROGRAMME DES MANIFESTATIONS LOCALES

- Samedi 11 juillet : Soirée tricolore du Football Club
- Dimanche 12 juillet : Marché aux puces du football club
- Samedi 8 août : Soirée Pizza des sapeurs pompiers
- Dimanche 27 septembre : Repas Farandole d'Automne en Musique NOUVEAU
de la Fabrique d'Eglise
- Dimanche 18 octobre : Exposition des brodeuses de « L'Atelier d'Agathe » NOUVEAU
- Dimanche 8 novembre : Repas Choucroute de la Fabrique d'Eglise
- Dimanche 15 novembre : Commémoration de l'Armistice et Ste Barbe
- Mardi 15 décembre : Fête de Noël des aînés au Paradis des Sources à Soultzmatt

Le poème de Danielle DALLER



Trop

Liberté chérie tu m'es si chère
 mais trop de liberté
 tue la liberté
 Trop de violence
 Trop d'indifférence
 Trop de vulgarité
 Trop de méchanceté
 Trop de malveillance
 Trop d'égoïsme
 Trop de matérialisme
 Trop d'excentricité
 Trop d'injustice
 Pourquoi ne peux-tu doser ?
 Réfléchis et ne te laisse pas
 envahir par le trop
 Trop est égal à déséquilibre
 Trop c'est trop.

Danielle Daller